



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 26
Réunion du 10 Mars 2020

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE, Denis RICCI, Romain SENESI.

Excusé(s) : M. Gérard AUDEL.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U12 FINALE :

La finale se déroulera le 21/03/2020 à partir de 14h au complexe sportif HAIRABEDIAN.

Organisation :

- 16 équipes participeront à cette finale comme suit :
- 4 matches de 15 minutes par équipe:
- 2 poules de 8 équipes pour les 3 premiers matches
- 1 poule unique pour le 4ème match
- Rencontres « vainqueur contre vainqueur » et « perdant contre perdant »
- Chaque rencontre sera précédée d'une série de tirs au but.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre, l'équipe victorieuse de la série de tirs aux buts qui l'aura précédée sera considérée « vainqueur » dans le but de déterminer le match suivant.

Ce jour a été effectué le tirage au sort des deux poules :

POULE 1 : AS MONACO, AS CAGNES LE CROS FOOTBALL, CAVIGAL, CA PEYMEINADE, ES CANNET ROCHEVILLE, OGC NICE 1, SC MOUANS SARTOUX, US MANDELIEU LN.

Ordre des premières rencontres :

14H AS MONACO - CA PEYMEINADE
14H CAVIGAL - US MANDELIEU LN
14H OGC NICE 1 - SC MOUANS SARTOUX
14H ESC ROCHEVILLE - AS CAGNES LE CROS FOOTBALL

POULE 2 : AS CANNES, AS LEVENS/AOTL, ES BAOUS, ES ST SYLVESTRE NICE NORD, ECMV, FMC, OGC NICE 2, RC GRASSE,

Ordre des premières rencontres :

14H30 FMC - AS LEVENS/AOTL
14H30 ES BAOUS - ECMV
14H30 AS CANN - OGC NICE 2
14H30 RC GRASSE - ES ST SYLVESTRE NICE NORD

Le règlement et le détail de l'organisation sera envoyé à tous les clubs finalistes.

COUPE COTE D'AZUR SENIOR :

Clubs qualifiés pour les 1/2 finale du **03 MAI 2020** (sous réserve d'homologation des résultats) :

AS CANNES 2
ES CONTES
FC ANTIBES
STADE LAURENTIN ou ESSNN

COUPE GRILLO ENTREPRISE:

Clubs qualifiés pour les 1/2 finale (sous réserve d'homologation des résultats) du 28 MARS 2020:

AS PTT NICE
AMADEUS
CIE DES EAUX OU GAZELEC

La dernière rencontre des 1/4 de finale MONTET BORNALA – ASPTT CAGNES/MER aura lieu le **SAMEDI 28 MARS 2020** à **17H00** au **STADIUM**.

Ce jour a été effectué le tirage au sort des 1/2 **Finale** des Coupes Côte d'Azur **FEMININE U15 A 8** et **GRILLO ENTREPRISE** et des 1/4 de **Finale** des Coupes Côte d'Azur **U17** et **U15** par M. MAGGI Francis Secrétaire Général adjoint District de la Côte d'Azur de Football

TIRAGE AU SORT :

FEMININE U15 A 8 :

CAVIGAL - ESCR
SC MOUANS SARTOUX - AS MONACO FF

Ces rencontres se dérouleront le **18 AVRIL 2020**.

Les clubs recevant sont priés de faire parvenir les horaires avant le **30 mars 2020**.

GRILLO ENTREPRISE :

CIE DES EAUX OU GAZELEC - AS PTT NICE
MONTET BORNALA ou ASPTT CAGNES/MER - AMADEUS

La rencontre CIE DES EAUX OU GAZELEC - AS PTT NICE, reste programmée pour le 28/03/2020 sous réserve des dates de délibérations de la commission des statuts et règlements.

U17 :

FC ANTIBES - ESCR
ES BAOUS - USMN
AS CANNES - ESSNN
CAVIGAL - GAZELEC

Ces rencontres se dérouleront le **05 AVRIL 2020**.

Les clubs recevant sont priés de faire parvenir les horaires avant le **23 mars 2020**.

U15 :

JS JLP - CDJ ANTIBES
FC MOUGINS - ASCCF
CAVIGAL ou AS MONACO - OGC NICE
US CAP DAIL - AS FONTONNE

Ces rencontres se dérouleront le **05 AVRIL 2020**.

Les clubs recevant sont priés de faire parvenir les horaires avant le **23 mars 2020**.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Romain SENESI